

POUR QUOI FAIRE ?

1

Connaître vos droits, devoirs et obligations

2

Vous informer sur les moyens de les faire valoir

3

Vous renseigner sur les moyens de les exécuter

4

Vous orienter vers les structures adaptées

5

Vous aider à accomplir vos démarches

6

Vous proposer des consultations juridiques

7

Vous accompagner dans vos procédures

8

Vous aider dans vos dossiers d'aide juridictionnelle

UN LIEU D'ÉCOUTE ET D'ÉCHANGE

La Maison de Justice et du Droit est au service des citoyens et des victimes pour les orienter sur les procédures à suivre et pour résoudre à l'amiable des litiges. Des activités de conciliation sont menées par des médiateurs spécialisés dans le domaine familial et civil (litige commercial, professionnel, de voisinage ou de consommation, ...).

POUR QUI ET POURQUOI ?

La Maison de Justice et du Droit est ouverte à tous, quels que soient votre âge, sexe, nationalité, lieu de résidence et niveau de vie.

COMMENT S'Y RENDRE ?



38 Rue Henry Gréville, 06500 Menton
04 93 78 03 57 - mjd-menton@justice.fr

Horaires

Du Lundi au Vendredi
De 8h30 à 12h00 & de 13h30 à 17h00

ACCÈS



Gare SNCF

Station de Menton (5 min à pied)



Réseau Zestbus

Gare routière de Menton (5 minutes à pied)
Lignes 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 10 - 15 - 24 - 25

Arrêt République (le plus proche)
Lignes 1 - 2 - 3 - 6 - 8 - 25

La Navette - Tous les horaires sur www.zestbus.fr



Réseau Zou!

Lignes 80 - 600

POUR EN SAVOIR +

- www.justice.gouv.fr
- www.service-public.fr
- www.cdad06.fr



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

www.riviera-francaise.fr

QU'EST-CE QUE LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT ?

C'est un lieu d'accueil et d'information pour vous aider à faire respecter vos droits. Vous y trouverez des intervenants pour vous apporter un soutien juridique et un accompagnement à la médiation, la prévention et la citoyenneté.

COMMENT ÊTRE ACCUEILLI ?

Une première prise de contact par téléphone est préférable. L'agent du Ministère de la Justice ou la coordinatrice répondront directement à vos questions ou vous proposeront un rendez-vous lors des permanences tenues par des professionnels (avocats, huissiers, notaires, associations, ...). L'accueil est gratuit et se fait en toute confidentialité.

LES PERMANENCES PROPOSÉES

Avocats : délivrent des conseils juridiques dans des domaines variés (droit de la famille, du travail, pénal, civil, consommation...).



Service d'Aide aux Victimes - Association Montjoye : accompagne des victimes d'infractions pénales (vol, agression, accident de la circulation, escroquerie...) dans leurs démarches et apporte un soutien psychologique.



Notaires : donnent des informations sur les donations, testaments, successions, contrats de mariage, PACS, en cas de ventes ou d'achats de bien immobilier.



Conciliateur de Justice : recherche une solution amiable, équitable et rapide aux litiges entre consommateurs et professionnels, propriétaires et locataires, voisins, copropriétaires et syndic et divers domaines...



Union Départementale des Associations Familiales (U.D.A.F.) - Médiation Familiale : propose un accompagnement pour assurer le règlement des conflits liés à la famille, garde d'enfants et petits-enfants.



Délégué du Procureur de la République : met en œuvre, à la demande et sous le contrôle du parquet, les mesures alternatives aux poursuites pénales pour les infractions de faible gravité (rappel à la loi, mesure de réparation, médiation pénale...).

Association Tutélaire APOGE : délivre des informations sur la protection des majeurs sous tutelle ou en curatelle, et assure le suivi des majeurs protégés.

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (S.P.I.P.) : accueille et oriente des familles de détenus dans leurs démarches et assure un suivi du public majeur placé sous main de justice. (Permanence assurée par les conseillers d'insertion et de probation)



Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J.) : assure une action éducative et d'insertion auprès des mineurs dans le cadre judiciaire. Les éducateurs accueillent et orientent les familles de mineurs dans leurs démarches.

